

HABILITATION ÉLECTRIQUE – H1(V) H2(V) H2(V) Essai HC – Personnel

électricien Haute Tension

Durée de la formation :

Formation initiale : H1(V) / H2(V) / H2(V) Essai 3,5 jours - HC 3 jours

Recyclage : 10.5 Heures tous les 3 ans

Modalité pédagogique : Présentiel - 6/8 stagiaires maximum

Public : Électricien (voir détail des missions ci-dessous)

Prérequis : Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

Missions de l'Exécutant : Personne assurant l'exécution des opérations. Cette personne opère sous la conduite d'un Chargé de travaux, d'un Chargé d'intervention générale, d'un Chargé d'Opérations Spécifiques ou d'un Chargé de chantier.

Missions du Chargé de travaux : Personne chargée d'assurer la direction effective des travaux d'ordre électrique ou d'ordre non électrique

Missions du Chargé de consignation

Sous l'autorité du Chargé d'exploitation :

- Il réalise les consignations, déconsignations, mises hors tension et remises sous tension nécessitées par l'exploitation des ouvrages ou des installations définis sur son titre d'habilitation
- Il gère les procédures d'accès, de suivi et de contrôle correspondantes.

Essai : Opération destinée à s'assurer du bon fonctionnement ou de l'état électrique, mécanique ou autre d'un ouvrage ou d'une installation électrique.

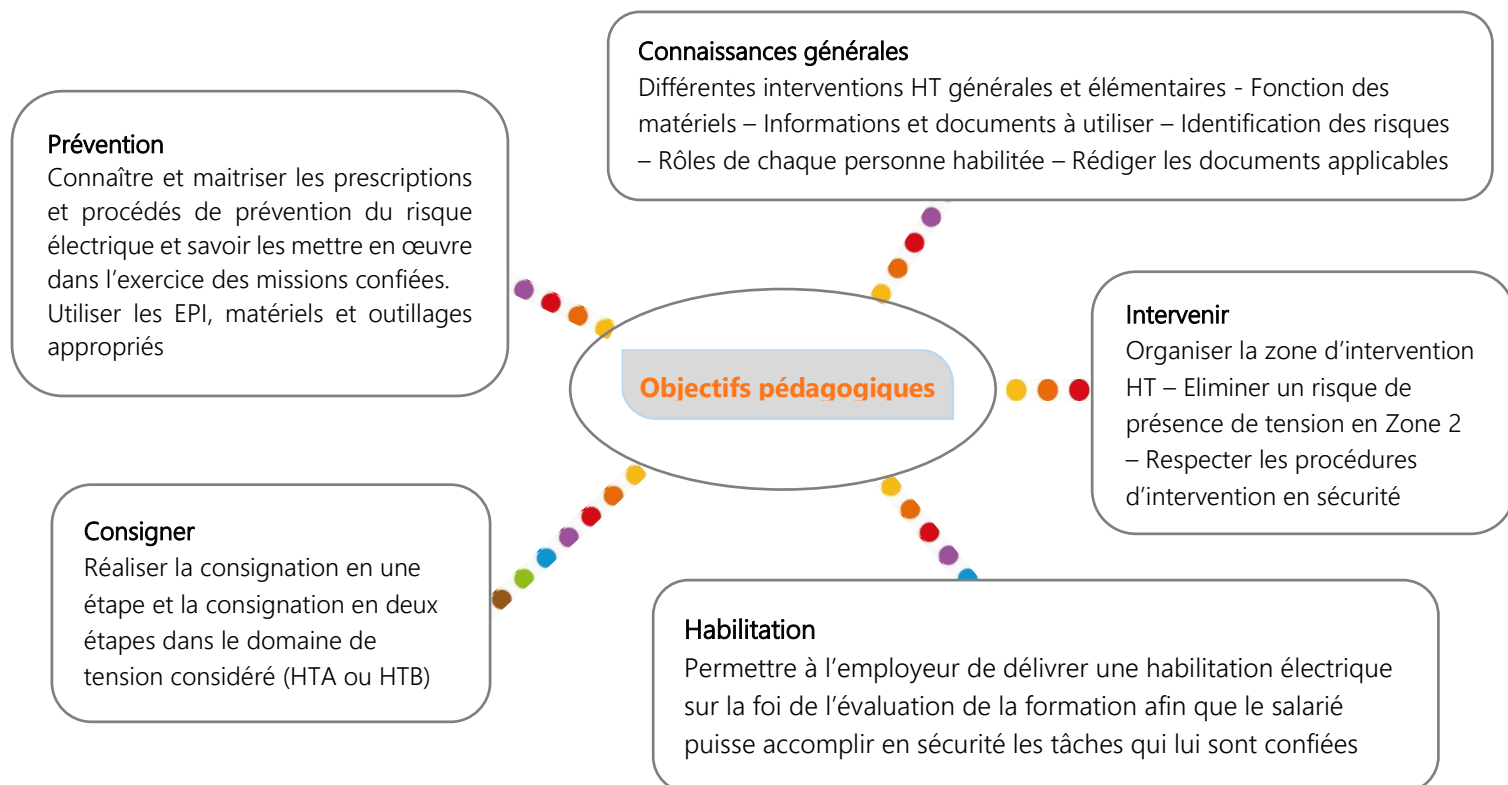
Objectif général : Acquérir la compétence nécessaire pour exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique BT et/ou HT dans le respect des textes réglementaires et des prescriptions de la norme NF C18-510

Extraits de la norme NF C18-510 : A l'issue de cette formation, l'EMPLOYEUR doit délivrer une HABILITATION à chacune des personnes placées sous son autorité, lorsqu'elles réalisent des OPERATIONS d'ORDRE ELECTRIQUE ou d'ORDRE NON ELECTRIQUE nécessitant une HABILITATION.

L'HABILITATION est la reconnaissance, par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées.

Cette HABILITATION est matérialisée par un titre d'HABILITATION individuel que son titulaire doit avoir en permanence avec lui durant ses activités professionnelles.

🔗 Tarif
🔗 Programmation
[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60



Contenu de la formation

Tronc commun électricien :

- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures)
- Limites des différents domaines de tension
- Zones d'environnement et limites
- Principe d'une habilitation
- Symboles d'habilitation
- Principes généraux à appliquer au cours d'une opération électrique
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (vat).
- Équipements de protection collective et fonction (barrière, écran, banderole, etc...)
- Moyens de protection individuelle et limites d'utilisation.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

Module H1 H1(V) / H2 H2(V) / H2(V) Essai

- Différents travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
- Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique
 - ✎ Exécutant : respect des instructions données par le chargé de travaux et compte rendu de son activité
 - ✎ Chargé de travaux : identification du chargé d'exploitation électrique, échange d'informations nécessaires, respect des instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et compte rendu de son activité
- Différents niveaux d'habilitation et limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc...)

- Prescriptions d'exécution des travaux
 - ⚡ Organiser, délimiter et signaler la zone de travail (H2, H2(V))
 - ⚡ Éliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé – zone 2 (H1(V), H2(V))
 - ⚡ Respecter la zone de travail
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (Attestation de consignation, avis de fin de travail), et autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
 - ⚡ Rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux (H2, H2(V))
 - ⚡ Vérifier et compléter l'attestation de première étape de consignation
- Mesures de prévention à observer lors d'un travail
 - ⚡ Respecter et faire respecter les règles et les instructions de sécurité
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
 - ⚡ Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés
 - ⚡ Identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc...)
 - ⚡ Effectuer des travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
 - ⚡ Réaliser une deuxième étape de consignation
 - ⚡ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour H2(V) essai)
 - ⚡ Respecter et faire respecter les instructions de sécurité
 - ⚡ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Module HC

- Information et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux
 - ⚡ Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (fiche manœuvre, attestation de consignation en une étape, attestation de première étape de consignation)
 - ⚡ Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires
 - ⚡ Identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires
- Opérations de la consignation et les documents associés
 - ⚡ Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes dans le domaine de tension considéré (HTA ou HTB)
- Régime de réquisition
 - ⚡ Renseigner un avis de réquisition (si nécessaire)
 - ⚡ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Pédagogie

Méthode

Au cours du stage notre Formateur s'entretient avec chaque stagiaire afin de contrôler l'adéquation des opérations effectuées avec l'habilitation visée. En cas de nécessité il réoriente le stagiaire en accord avec l'employeur.

De nombreux travaux pratiques sont effectués : sur des installations types conformément à la réglementation (voir outils pédagogiques ci-dessous) et sur vos installations et consignes spécifiques lors des stages intra en respect de vos impératifs d'exploitation (recommandation NORME et INRS).

Outils

Salle de cours, Vidéo projecteur, EPI et petit outillage électrique, armoires électriques pour applications pratiques, installations et EPI propres à l'établissement.



Préparation de la formation

Préciser pour chacun des stagiaires, le cadre de missions dans lequel vous souhaitez délivrer l'habilitation électrique.

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

À l'issue des évaluations théorique et pratique, **un avis** et **un titre d'habilitation préédigé** seront délivrés aux candidats qui ont fait l'objet d'évaluations favorables.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité
- ✓ En INTER : nous vous assurons l'accès à la salle de formation

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Encadrement : Formateur conseil spécialiste habilitation électrique.